



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Quatre-vingt-unième session**

Genève, 11 octobre 2023

Point 4 b) i) de l'ordre du jour provisoire

**Activités et administration de la Commission de contrôle TIR:****Administration de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR:****Rapport sur l'état des comptes pour l'exercice 2021****Approbation des comptes de clôture de l'exercice 2022****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent document est soumis conformément à l'annexe 8, article 11, paragraphe 4, de la Convention TIR, 1975, qui stipule que la Commission de contrôle TIR (TIRExB): «au moins une fois par an ou à la demande du Comité de gestion, fait rapport sur ses activités au Comité de gestion, auquel elle présente également des comptes vérifiés».

**II. Comptes de clôture de l'exercice 2022**

2. Le budget total et le plan des dépenses de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) et du secrétariat TIR pour l'année 2022, y compris l'appui aux programmes (13 % du budget total), se sont élevés à 1 788 970 dollars des Etats-Unis (1 583 160 pour le plan des dépenses plus 13% au titre de l'appui aux programmes, soit 205 805 dollars) (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2021/18).

3. Les comptes définitifs de l'exercice 2022, établis par les services financiers compétents de l'Organisation des Nations Unies, ont été transmis au secrétariat TIR le 2 septembre 2023.

4. Il ressort de ces comptes que les dépenses de fonctionnement de la TIRExB et du secrétariat TIR se sont élevées en 2022 à 1 102 471 dollars et les dépenses d'appui aux programmes (13 % des dépenses de fonctionnement) à 143 321 dollars, soit un total de 1 245 792 dollars. Le solde de l'exercice 2022 se monte à 543 179 dollars (voir le tableau ci-après).

Tableau 1

**Comptes de clôture de l'exercice 2022**Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale Transport International Routier-TIR  
Compte d'allocation n°: E211-ECE-TN-213 (M1-32ECE-000062)

<i>Article de dépense</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Dépenses au 31</i>	<i>Solde au 31</i>
	<i>en dollars É.-U.</i> (1)	<i>décembre 2022</i> <i>en dollars É.-U.</i> (2)	<i>décembre 2022</i> <i>en dollars É.-U.</i> (3) = (1) - (2)
Coût de personnel	1 317 000	1 016 793	300 207
Voyages (voyages officiels du personnel, voyages des participants aux réunions)	71 860	7 622. 67	64 237
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs (c'est-à-dire formation du personnel, coûts de communication, valise diplomatique, frais postaux, frais de réception, etc.)	84 300	66 313	17 987
Services contractuels	80 000	3 241	76 759
Fournitures, produits et matériaux	10 000	2 872	7 128
Matériel, véhicules et fournitures	20 000	5 629	14 371
<b>Sous-Total</b>	<b>1 583 160</b>	<b>1 102 471</b>	<b>480 689</b>
Appui au programme (13 % du total)	205 810	143 321	62 490
<b>Total général</b>	<b>1 788 970</b>	<b>1 245 792</b>	<b>543 179</b>

5. Le tableau récapitulatif ci-après indique la situation financière et l'état des fonds.

Tableau 2

**État financier au 31 décembre 2022**Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique locale relatif au transport international routier-TIR  
Compte d'allocation n°: E211-ECE-TN-213 (M1-32ECE-000062)

	<i>Monnaie</i>	<i>Dollars É.-U.</i>
Solde inutilisé au 31 décembre 2021		715 482
Provision pour la terminaison anticipée de l'Accord CEE/IRU		305 000
Solde réel du fonds au 31 Décembre 2021 <sup>1</sup>		1 020 482
Contributions pour l'année 2022 reçues en 2021 (montant transféré par l'IRU le 8 novembre 2021)		1 522 842
<b>Montant total inscrit au budget et réserve de fonctionnement au 31 décembre 2021</b>		<b>2 543 324</b>
Moins : Dépenses totales en 2022	1 102 471	
Moins : Appui aux programmes en 2022	143 321	
<b>Moins : Total général des dépenses en 2022</b>		<b>1 245 792</b>
Plus :		
Revenu d'intérêts et autres revenus divers en 2022	36 743	
<b>Plus : Contribution totale / revenu reçu en 2022</b>		<b>36 743</b>
<b>Solde effectif au 31 décembre 2022<sup>2</sup></b>		<b>1 334 275</b>

<sup>1</sup> Excluant la contribution 2022 reçue en 2021

<sup>2</sup> Incluant une provision pour la résiliation de l'accord CEE/IRU : Provision pour résiliation de l'accord CEE/IRU, provision pour frais d'installation et de séparation, réserve de trésorerie pour les opérations qui sont reportées d'une année à l'autre. Sans compter la contribution 2022 reçue en 2021.